



PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai

A la requête de

CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT, SA au capital de 124 821 703 € dont le siège social est sis au 26-28 Rue de Madrid, à PARIS CEDEX 08 (75384), inscrite au RCS PARIS sous le numéro B 379 502 644, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE France MEDITERRANEE société anonyme au capital de 78 775 064 € inscrite au RCS MARSEILLE sous le numéro B 391 654 399 ayant son siège social au 31 Rue de la République, CS 50086, à 13304 MARSEILLE CEDEX 2, en vertu de la fusion par voie d'absorption à effet du 1^{ER} décembre 2015 attestée suivant déclaration de régularité et de conformité du 1^{ER} décembre 2015 enregistrée au SIE de PARIS (8^{ème} EUROPE-ROME) le 2 décembre 2015 – Bordereau N°2015/4 013 case N°51, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE France SUD, suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2009, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Qui par l'intermédiaire de la SELARL CEZANNE, Avocat au Barreau de Carpentras, nous requiert aux fins d'effectuer un procès-verbal descriptif d'une maison d'habitation avec terrain attenant et des parcelles de terrain appartenant à Madame VAN DER SIGGHEL Josée Marie Irène, comportant les références cadastrales Section R, Numéros 525 et 530, sur la commune de SAINT CHRISTOL D'Albion (84390), Le Village et Section Q, Numéros 118,156 et 157, sur la commune de SAINT CHRISTOL D'ALBION (84390), Les Clapiers et Les Ubacs.

Déférant à cette réquisition,

Nous soussigné, Maître TREMOULET Pierre, Huissier de justice Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Carpentras, y demeurant 20 Rue Clovis Hugues.

Certifions nous être rendu ce jour à 10 heures, Le Village, à SAINT CHRISTOL D'ALBION, en compagnie d'un membre du cabinet de diagnostic A2P, d'un serrurier et de Monsieur le Maire à savoir Monsieur BONNEFOY Henri.

Là étant, personne ne répondant à nos appels, la voisine se présente à nous et nous fournit les clés de la maison.

Nous procédons alors à notre mission en vertu d'une ordonnance rendue sur requête en date du 11 avril 2018, rendue par Madame le juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Carpentras statuant en matière de saisie immobilière.

L'accès à la maison s'effectue par un escalier extérieur maçonné comportant une rambarde en fer et donnant accès à une porte d'entrée.

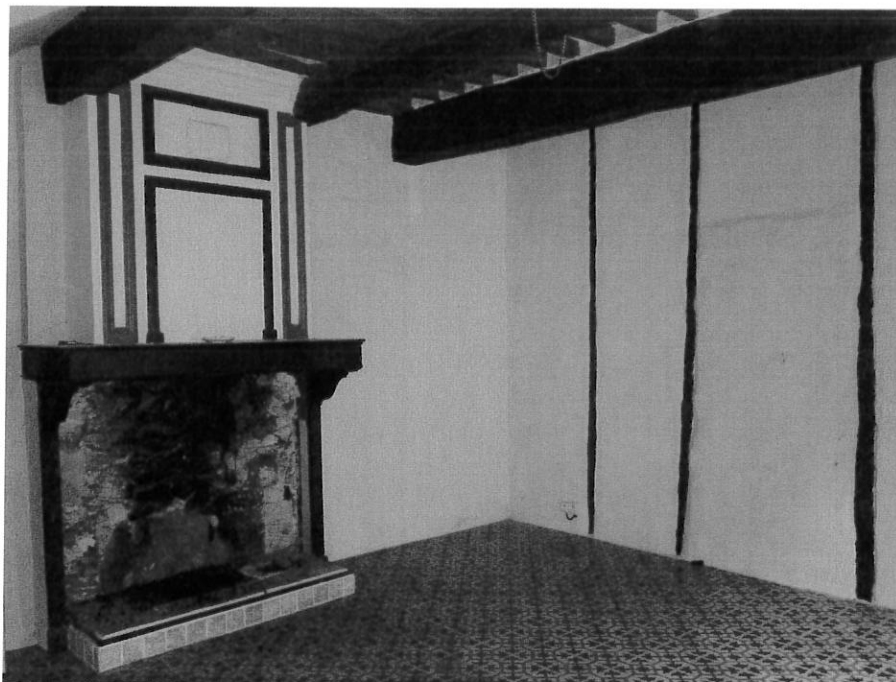
Voir photo ci-dessous.



A droite, nous trouvons une pièce avec cheminée où le plafond comporte des chevrons et des poutres.

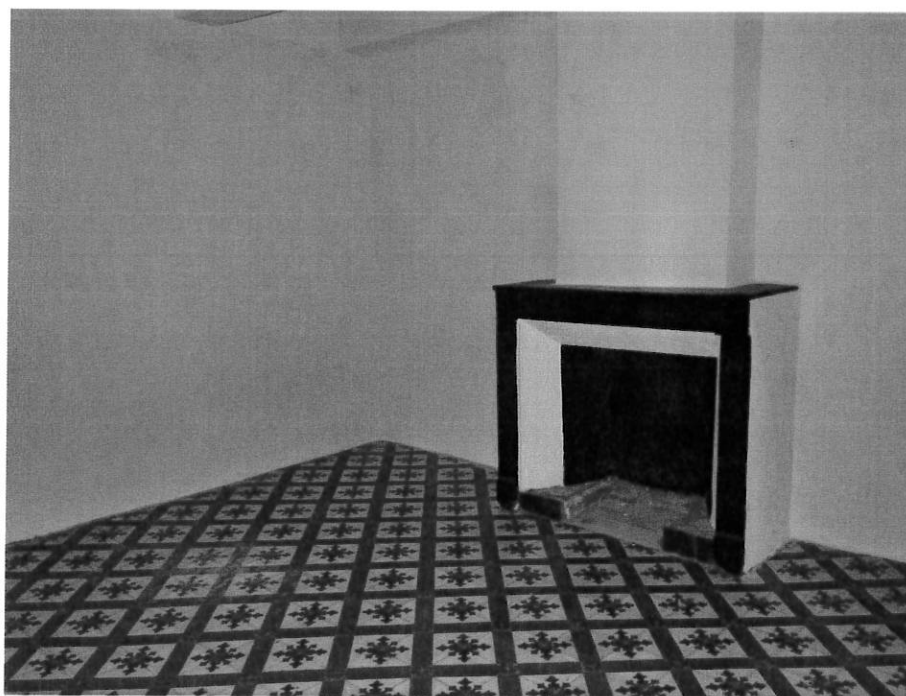
Le sol est carrelé et un mur comporte une niche.

Voir photo ci-après.



En enfilade, nous trouvons une pièce comportant une cheminée, un sol carrelé et des poutres coffrées au plafond.

Voir photo ci-dessous.



Dans la première pièce, une ouverture donne accès à la cuisine à laquelle nous pouvons accéder également par une porte située côté gauche dans l'entrée.

Dans la cuisine, nous notons que le sol est carrelé.
Cette pièce comporte un placard, un évier avec un placard en dessous, un mur en pierres, un mur en partie carrelé et une niche avec des étagères.

Voir photo ci-dessous.



Face à la porte d'entrée, nous trouvons un escalier en tomettes et en bois.
La montée d'escalier comporte des murs peints.

Nous accédons à un palier dont le sol est carrelé et les murs sont en pierres.

Sur la gauche, nous trouvons une pièce au sol carrelé, aux murs en pierres.
Nous notons que la charpente est apparente au plafond. Voir photo ci-dessous.



Côté droit, nous accédons à une grande pièce dont le sol est carrelé et les murs sont en pierres.

Cette pièce comporte un WC, un cumulus, une arrivée d'eau pour douche, deux fenêtres de toit et l'une des fenêtres est absente.

Nous notons que la charpente est apparente.

Voir photos ci-dessous.

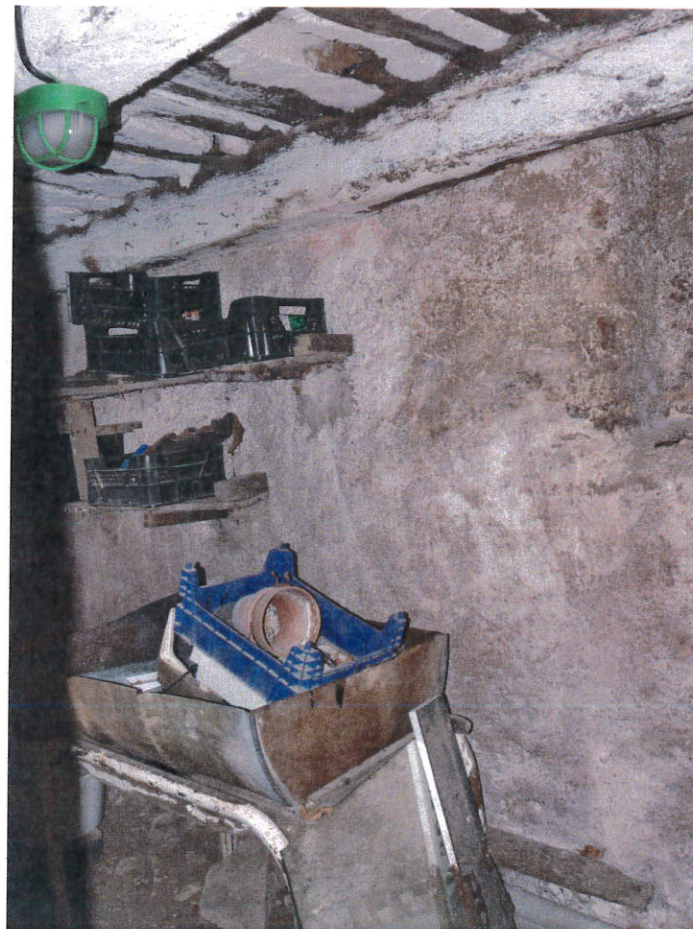


A gauche de l'escalier extérieur, il existe une porte donnant accès au rez-de-chaussée.

Cette porte donne accès à deux pièces au sol en terre battue, aux murs recouverts d'enduit ou en pierres.

Le plafond comporte des poutres en bois. La pièce comporte une pile.

Voir photos ci-dessous.



Nous notons que cette maison ne comporte pas de chauffage et qu'elle est inoccupée.

Face à la maison, nous trouvons la parcelle Numéro 530 à usage de jardin et comportant un puits.

Voir photo ci-dessous.



Nous nous rendons ensuite Chemin des Clapiers, au niveau de la parcelle de terre comportant la référence cadastrale Section Q, Numéro 118. Cette parcelle est en zone agricole et plantée d'arbres.

Voir photo ci-dessous.



Les deux parcelles de terre comportant les références cadastrales Section Q, Numéros 156 et 157, Lieu-dit Les Ubacs, se situent en secteur naturel forestier (NF3).

Elles sont difficilement accessibles et identifiables.

Nous prenons deux photos de cette zone. Voir ci-dessous.



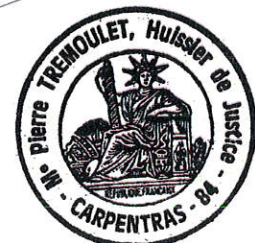
Il ne nous a pas été possible de déterminer s'il existe des servitudes de passage permettant l'accès à ces trois parcelles de terre.

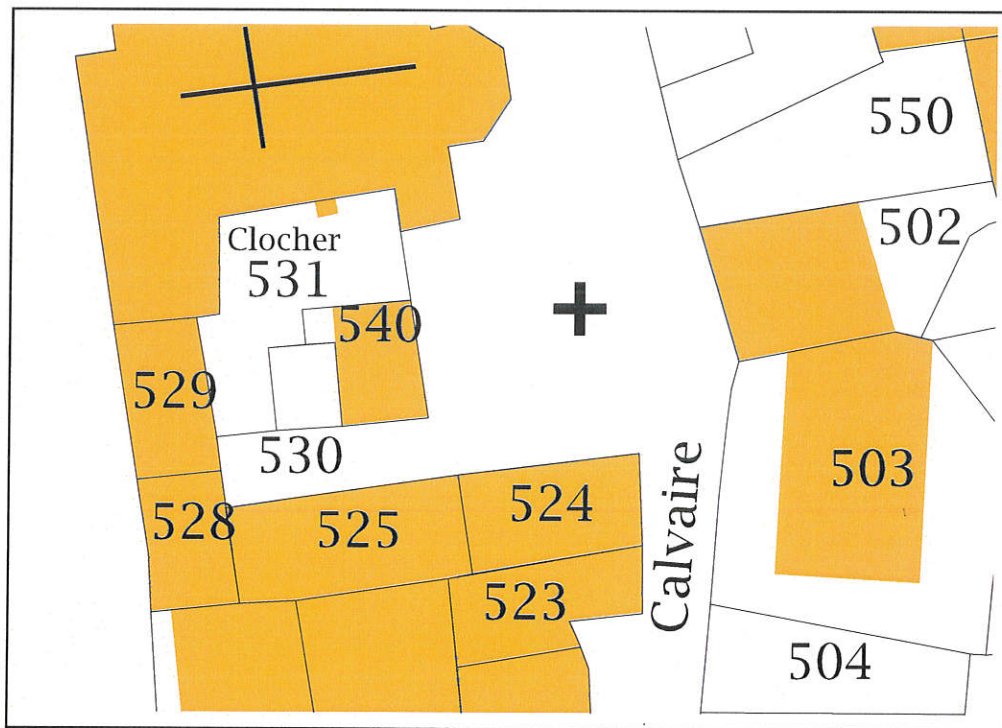
Nous annexons les plans cadastraux des différents immeubles saisis.

Le présent procès-verbal a nécessité 5 heures pour sa réalisation.

N'ayant plus rien à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES





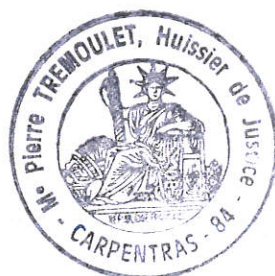
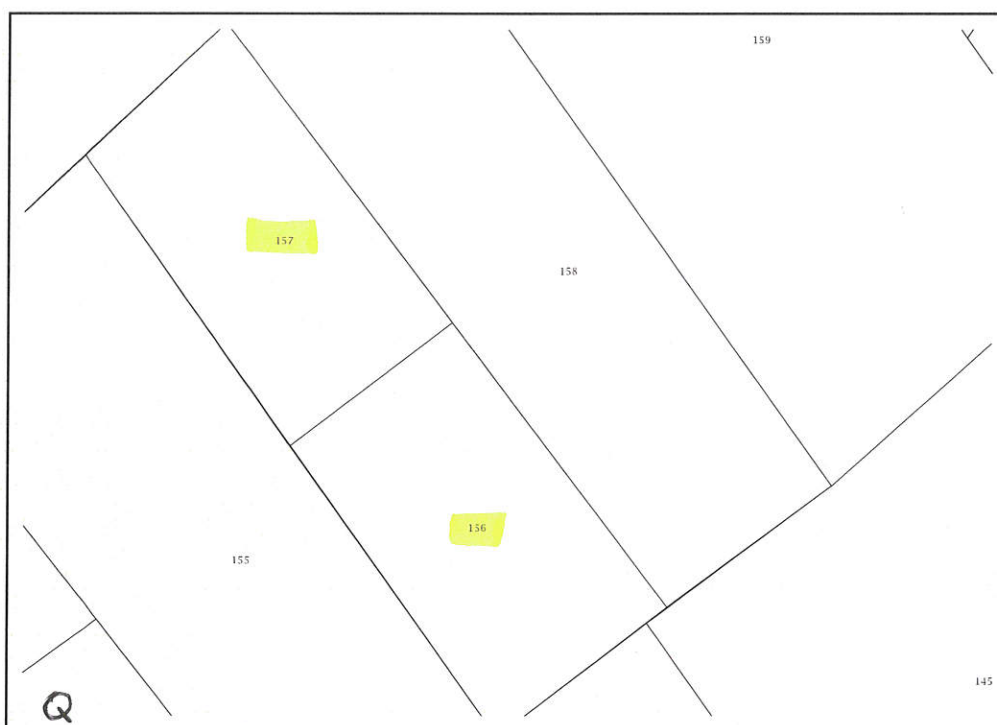
Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral